

Réunion du 6 octobre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Madame Laurence JOST, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Jean MATHIA

Absent(s) : Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur Sébastien ZAEGEL

**N° CP/2014/668 - Aide au sport de haut niveau - 3311**  
**Aide aux équipes de haut niveau, aide au championnat de France : forfaits, résultats et déplacements, aide aux centres de formation et à la formation du joueur.**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

. décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 692 028,52 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

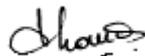
- 230 400,00 € au titre de l'aide aux équipes de haut niveau ;
- 104 160,00 € au titre de l'aide au championnat de France : forfaits ;
- 338 441,32 € au titre de l'aide au championnat de France : résultats et déplacements ;
- 19 027,20 € au titre de l'aide aux centres de formation et à la formation du joueur de haut niveau.

Elle approuve par ailleurs les conventions financières à intervenir entre le Département et respectivement :

- l'association Strasbourg Volley-ball;
- le Basket Club Saint Jacques de Gries-Oberhoffen;
- le Basket Club de Souffelweyersheim;
- le Cercle Jean-Sébastien de Geispolsheim;
- l'Entente Strasbourg-Schiltigheim Alsace Handball;
- l'Etoile Noire de Strasbourg;
- l'Association Strasbourg Handisport Passion aventure;
- la Strasbourg Illkirch-Graffenstaden Association;
- l'Union Sportive de Sarre-Union,

bénéficiaires de plusieurs de ces subventions, et autorise son président à signer ces 9 conventions.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20141006-lmc189292-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 10/10/14